

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 133 Subvention (28.000 euros) et convention avec l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association M.A.P. - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris, 8 rue Boyer 75020 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 28.000 euros est attribuée à l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris au titre de ses activités en 2019. SIMPA 40262 - 2019-03885

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 28.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO